

SAS 3H
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 19 rue Montgrand
13006 Marseille
R.C.S MARSEILLE 882 108 038

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 15 octobre 2025,
A 12 heures 30,

SONT PRESENTES :

- Monsieur Michaël CASSIBBA, détenant 120 actions,
- Madame Hélène TATARIAN, détenant 120 actions,
- Madame Hasmik TATARIAN, détenant 60 actions,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telles, la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Hasmik TATARIAN, Présidente de la société.

Cette dernière rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social ;
- Pouvoir pour formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Transfert du siège social

L'assemblée des associées décide de transférer le siège social de la SAS 3H au 345 Avenue du Prado - 13008 Marseille.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Modification de l'article 4 des statuts – siège social

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée des associées décide de modifier l'article 4 des statuts, comme suit :

« Le siège social est fixé : 345 Avenue du Prado – 13008 Marseille.

Il pourra être transféré par décision collective extraordinaire des associés. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Pouvoir pour les formalités

L'assemblée des associées donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 13 heures.

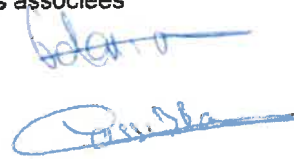
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associées présentes ou représentées.

Le Président

Madame Hasmik TATARIAN

A blue ink signature, appearing to be 'H. Tatarian', written over a horizontal line.

Les associées

Two blue ink signatures. The top one is a cursive signature, and the bottom one is a more stylized signature.